



AA298

13 jours 91 heures

7 345 €

Déjeuners offerts  
Exonérés de TVA

## Certificat souscripteur / tarificateur risques aggravés

### COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier les risques aggravés.
- Analyser et évaluer les risques.
- Proposer l'acceptation ou non d'un risque en appliquant la tarification adaptée au risque aggravé.
- Argumenter la position adoptée.

### LES PLUS DE LA FORMATION

- Cas pratiques conçus par des souscripteurs de risques aggravés seniors, des médecins conseils d'assurance et des experts pédagogiques, à partir d'exemples concrets.
- L'utilisation d'outils de tarification est un des plus de cette formation.

### POURQUOI UN CERTIFICAT IFPASS EN PARTENARIAT AVEC L'AFSRA ?

- L'AFSRA, suite à une étude menée auprès des tarificateurs / souscripteurs constatant un déficit de reconnaissance de ce métier, a demandé à l'IFPASS de l'accompagner dans la création d'un certificat.

### PUBLIC

- Débutant ou moins de deux ans d'expérience dans les fonctions de :
- Souscripteurs de risques aggravés
- Souscripteurs en sélection médicale
- Tarificateurs
- Tarificateurs médical
- Rédacteurs en sélection médicale
- Chargés de sélection médicale/ des risques
- Gestionnaires médical

### PRÉ-REQUIS

AA037 - AA145 - AA051 - AA041 ou expérience équivalente.

### FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par des professionnels de l'assurance, formateurs experts de l'ifpass.

### SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site [www.ifpass.fr](http://www.ifpass.fr)

#### Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

### MÉTIERS VISÉS

05A - Souscription des risques non standard

#### PERSONNALISATION DE PARCOURS

L'inscription définitive est validée par le Comité de pilotage sur présentation du curriculum vitae du pré-inscrit.

#### VALIDATION

Un certificat sera remis en cas de succès aux épreuves de validation

## PROGRAMME

### ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET TECHNIQUE DES ASSURANCES DE PERSONNES

#### MODULE 1

- A. Bases techniques et juridiques de l'assurance**
  - 1. Risque assurable
  - 2. Compensation des risques et le coût de couverture
  - 3. Obligation de déclaration du risque par l'assuré-souscripteur
  - 4. Obligation de couverture du risque assuré par l'assureur
- B. Divers produits d'assurance**
  - 1. Principales garanties de prévoyance proposées
  - 2. Divers produits de prévoyance (individuels)
  - 3. Divers produits de prévoyance (groupes)
- C. Protection des données**
  - 1. Protection CNIL et le pack de conformité «Assurances»
  - 2. Respect du secret médical
- D. Protection des assurés**
  - 1. Droit à l'information et les obligations de conseil
  - 2. Convention AERAS et le droit à l'oubli
  - 3. Impacts de la loi consommation (loi Hamon)

### SÉLECTION ET TARIFICATION DES RISQUES

#### MODULE 2

- A. Objectifs de la sélection des risques**
  - 1. Limiter l'anti-sélection
  - 2. Maintenir l'équilibre du portefeuille
  - 3. Différencier les risques
  - 4. Evaluer les risques
- B. Rôle du tarificateur**
  - 1. Instruction du dossier de souscription
  - 2. Pratique de la tarification
  - 3. Supports à la décision du tarificateur
  - 4. Prise de décision

### ENVIRONNEMENT MÉDICAL

#### MODULE 3

- A. Examens usuels**
  - 1. Bilan biologique
  - 2. Examens usuels
  - 3. Terminologie médicale
- B. Système cardio-vasculaire**
  - 1. Anatomie du système
  - 2. Facteurs de risques cardio-vasculaires
- C. Système ostéo-articulaire**
  - 1. Anatomie du système
  - 2. Facteurs de risques
  - 3. Principales pathologies
- D. Système endocrinien**
  - 1. Anatomie du système
  - 2. Facteurs de risques
  - 3. Principales pathologies
- E. Système respiratoire**
  - 1. Anatomie du système
  - 2. Facteurs de risques
  - 3. Principales pathologies

#### RÉVISIONS

Une journée de révision permet aux participants de travailler sur des cas pratiques dans les conditions de l'examen.

#### ÉPREUVES DE VALIDATION

La validation du certificat se décompose en :

- Une évaluation pour chaque module ou sous-module sur la base d'un QCM et cas pratiques (40% de la note).
- Une épreuve finale (études de cas) porte sur l'ensemble des savoirs appréhendés durant la formation (60% de la note).

La certification est obtenue à partir de 12/20 de moyenne générale